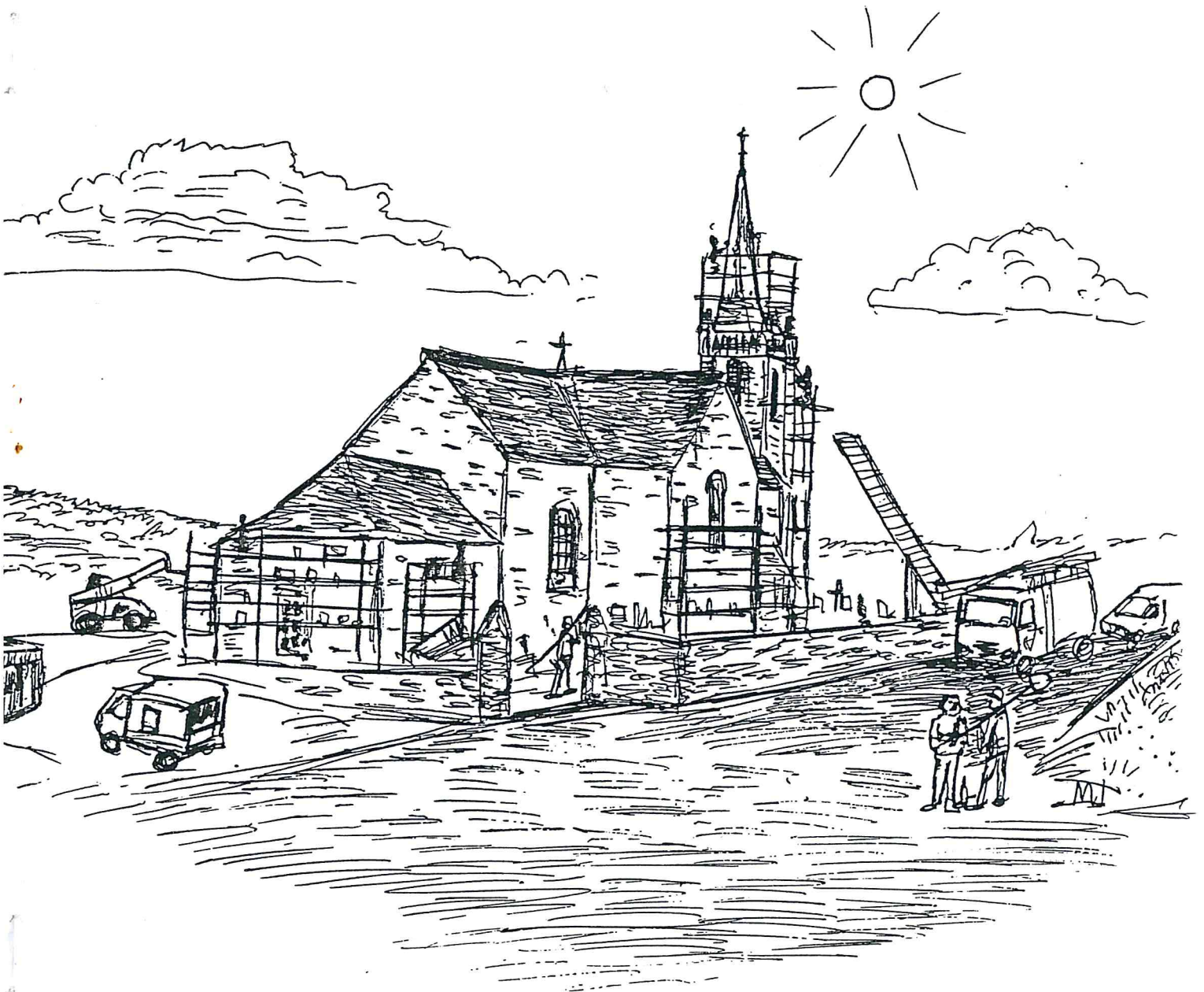




L'Alouette



Bulletin d'informations communales

Juin 2007

n° 37

Amitié

Le vent du passé
Souffle sur les braises de l'amitié,
Que le temps a éparpillées
Depuis que l'on se connaît.

Les flammes de la passion
Jaillissent de ton coeur,
Impatient de savoir à quelles sensations
Doit battre son dur labeur.

Le feu de tes yeux
A embrassé un jour les miens
Nous regardant heureux
Nous tenir par la main.

Oui nous sommes amis
C'est à toi que j'ai tout dit,
Mes soucis, mes malheurs
Mes douleurs, mes rancœurs.

Le feu de l'amitié
Brûle en nous à jamais
Et je ne pourrai oublier
Cette chaleur que nous avons partagée.

Rakmai - 2002 -

Le Mot du Maire

Au cours de ce 1^{er} trimestre, le Conseil Municipal a dû travailler sur le Plan Local d'Urbanisme. La première phase étant terminée, le 13 mars, les orientations générales ont été présentées aux personnes publiques associées et vous avez été conviés à une réunion ouverte à tous, à la salle polyvalente.

Nous sommes rentrés dans la phase II avec un rythme de réunions très soutenu, une enquête publique est prévue en phase III. Espérons que ce PLU nous aidera à assurer la prospérité de Saint-Ganton.

Les travaux d'exécution de l'assainissement collectif de « La Roche » sont pratiquement terminés, le lagunage sur le site de « la mariée » est en cours, et la mise en service des réseaux devrait s'effectuer avant la Toussaint.

Je sais que vous avez subi certains désagréments pendant ces 4 derniers mois, mais c'était inévitable. Espérons que ces travaux vous apportent le confort escompté.

Quant aux travaux de Beucel, ils ne sont toujours pas programmés, l'agence de l'Eau et le Conseil Général compliquant le montage du dossier administratif et nous ne sommes pas encore assurés à ce jour d'obtenir des subventions. Affaire à suivre et croyez moi, je m'y attache.

Le Sentier d'Interprétation prévu entre l'Eglise et le village de « La Roche », présenté par l'association R.A.C.I.N.E.S., porté par le Conseil Municipal, devrait, après un refus, être accepté à la commission du Pays de Redon du 11 juillet prochain, et obtiendrait donc une aide de 80 % (50 % par Leader et 30 % par le département et la Région).

Ce sentier devrait créer un lien fort entre le patrimoine communal et l'église.

Le Contrat Nature est entré dans sa 2^{ème} année. Il est subventionné à 85 % et devrait nous permettre de sauvegarder un patrimoine environnemental presque unique dans la région. Il se trouve dans les vallées de Beucel et Gominé. L'avant-projet du Contrat Nature est consultable en mairie.

Pour que cet avant-projet aboutisse, il faudrait que les propriétaires concernés donnent leur accord par une convention qui serait mise en place. Je compte sur la bonne compréhension de tous, car, à mon sens, c'est l'intérêt de notre commune qui en découle.

Un contact sera pris auprès des propriétaires par un employé du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement). Ceux qui souhaiteront plus de renseignements pourront m'entretenir en mairie sur rendez-vous.

Nous terminons ce 1^{er} trimestre avec les résultats de l'appel d'offres des travaux de l'Eglise : une soixantaine d'entreprises ont demandé un dossier et 34 ont répondu à l'appel d'offres ; 2 lots sont malgré tout non satisfaisants (électricité et chauffage). Une relance est en cours, mais à ce jour, nous pouvons vous assurer que le résultat de cet appel d'offres reste dans l'estimation prévisionnelle de 1 430 000 TTC, faite par l'architecte Motte de Redon.

Le Conseil Municipal va donc pouvoir délibérer définitivement pour me donner l'autorisation d'engager les travaux et demander officiellement les subventions au Conseil Général, à la Région et à la Communauté de Communes, le reste étant financé par la commune via un prêt et une ligne de trésorerie pour avancer la TVA .

Ces travaux devraient commencer à l'automne prochain et dureront environ 24 mois. Ils vont engendrer beaucoup de contraintes et de désagréments, notamment au niveau du cimetière car les échafaudages vont enjambrer les tombes se trouvant entre l'Eglise et l'allée. Je préviendrai personnellement, par courrier, toutes les familles concernées afin qu'elles puissent prendre leurs dispositions pour que les souvenirs et fleurs ne soient pas abîmés. De plus, si par malheur, survenait le décès d'un membre d'une famille dont la tombe se trouverait sous les échafaudages, des emplacements provisoires seraient mis à la disposition des familles afin d'assurer l'inhumation. Bien entendu, le transfert du corps après les travaux sera à la charge de la commune.

Je comprends votre inquiétude pendant cette phase de travaux, c'est aussi la mienne, mais nous essaierons de tout mettre en œuvre pour que cela se passe le mieux possible et dans le plus grand respect de nos défunts.

Quant à l'agrandissement du cimetière, le projet n'est pas encore définitif. Nous avons pu récupérer l'excès de terre des travaux du bourg, et les avons déposer provisoirement et gratuitement à côté du cimetière. Ceci a pu se faire avec les accords de Mr Reille et Mr Bouvier dont je tiens à les remercier de leur compréhension. Je vous donnerai plus de renseignements sur le projet définitif en fin d'année.

Espérant un bel été, je vous dis « bonnes vacances ».

Votre Maire

B. GEFFLOT

ÉTAT-CIVIL

DECES

Nous ont quittés :

Le 31 Janvier 2007 :
Marie, Eliane DEBARRE née MASSIOT
76 ans, domiciliée « La Roche »

le 14 mai 2007 :
Marie Joseph LEROUX née REDOUBLÉ
85 ans, domiciliée "La Houle"

INHUMATION

Ont été inhumés dans notre cimetière :

Le 06 février 2007 :
Camille Marie Annick CHEVAL

le 21 avril 2007
Marie, Annick TIGER épouse MASSIOT

PERMANENCES

de l'Assistante Sociale

La permanence de l'assistante sociale, Mme LEQUIME, a lieu en Mairie le 3ème mardi de chaque mois de 10 h 00 à 12 h.

du Conseiller Général

La permanence du Conseiller Général, Mr Alain-François LESACHER, se tiendra en mairie le jeudi 12 juillet 2007 de 11 h à 12 h.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
Mr et Mme MAHÉ André	G miné	Maison d'habitation	20/04/07
Mr et Mme TIGER Robert	Beucel	Extension habitation	03/05/07
Mr TAUPIN Guillaume	La Manchonnais	Réhabilitation Habitation	24/05/07

DECLARATIONS DE TRAVAUX ACCORDÉES

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
Mr POIRIER Ludovic	La Manchonnais	Abri de Jardin	08/02/07
Mme BAUDU Régine	Brubet	Changement 4 ouvertures	18/01/07
Mr TAUPIN Guillaume	La Manchonnais	Clôture	20/02/07
Mr BOUREL René	La Thébaudais	Changement 1 ouverture	24/05/07

TABLEAU DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

	COMMUNE	EXTERIEUR	CUISINE
Mariage 1 journée	177 €	352 €	avec
Mariage 2 jours 1 journée + 1 retour	241 €	480 €	avec
Mariage 1/2 journée	129 €	257 €	avec
Mariage 1/2 journée+retour	193 €	385 €	avec
Repas famille midi ou soir	89 €	177 €	avec
Repas famille 1 journée	137 €	272 €	avec
Salle seule (réunions)	65 €	65 €	avec
Soirée dansante ou spectacle	65 €		avec
Vin d'honneur	65 €	96 €	avec
Cuisine ou chambre froide si disponibilité la veille de fête			16 €
Association	Gratuit		
Caution	457 € (idem pour associations saint-gantonnaises)	915 €	

Vaisselle comprise dans location seulement aux habitants de la commune de Saint-Ganton.

Frais de nettoyage supplémentaires : 65 € (article 14 Conditions générales)

Cas particuliers : Les personnes extérieures à la commune mais faisant partie d'associations saint-gantonnaises, même tarif que les Saint-Gantonnaises.

VAISSELLE POUR LES PERSONNES EXTERIEURES A LA COMMUNE

	REPAS	VIN D'HONNEUR
	0,32 €	0,16 €

Un **couvert** pour un repas comprend : 2 assiettes plates, 1 assiette creuse, 1 assiette à dessert, 2 verres (eau et vin), 1 tasse avec soucoupe, 2 cuillères (petite et grande), 1 fourchette, 1 couteau.

Un **couvert** pour un vin d'honneur comprend : 1 assiette à dessert, 1 verre, 1 tasse avec soucoupe, 1 petite cuillère et quelques assiettes plates et pichets.



A NOTER...

HORAIRES DES DECHETTERIES DU CANTON

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
PIPRIAC	9 h – 12 h	9 h – 12 h	14 h – 18 h		9 h – 12 h 14 h – 18 h
GUIPRY			9 h – 12 h	14 h – 18 h	14 h – 18 h
SIXT-SUR-AFF	14 h – 18 h				9 h – 12 h

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE

La Gendarmerie a intégré la nouvelle brigade de MAURE-DE-BRETAGNE le 28 avril 2005. L'ouverture des bureaux s'effectue de la façon suivante depuis le 1^{er} juin dernier :

Brigade de PIPRIAC :

Lundi – Mardi – Jeudi et Samedi : de 8 h à 12 h
de 14 h à 18 h

Les jours fériés : de 9 h à 12 h
de 15 h à 18 h

Brigade de MAURE-DE-BRETAGNE :

Mercredi et Vendredi : de 8 h à 12 h
de 14 h à 18 h

Dimanche : de 9 h à 12 h
de 15 h à 18 h

NUMERO DE DEPANNAGE ÉLECTRICITÉ

Voici le numéro de l'EDF que vous pouvez composer à tout moment en cas de panne d'électricité. Il s'agit du

0810 333 035

Nous vous prions de bien vouloir en prendre note.

NUMERO DE TELEPHONE DE LA SAUR

Nous vous rappelons le numéro de téléphone de la SAUR de Mordelles (Compagnie des Eaux sur le secteur de PIPRIAC). Vous pouvez le composer en cas de panne 24 h/24 et 7 jours/7. Il s'agit du

0 811 460 314

Vous pouvez également consulter vos comptes, vos consommations et effectuer diverses opérations en vous connectant au www.saur.com.

ATTENTION : RESPECTONS LES DISTANCES !

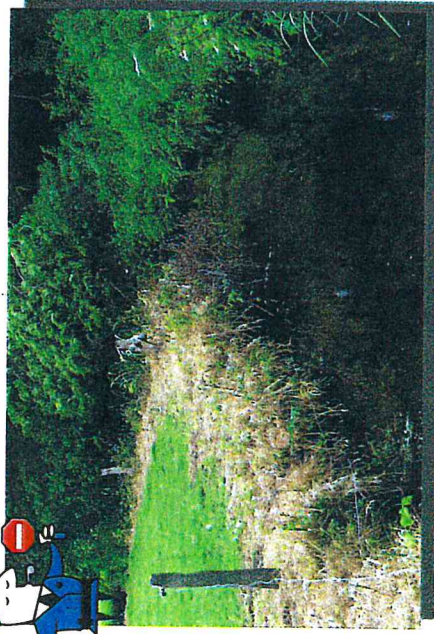


Il est interdit d'utiliser tout pesticide : désherbant, insecticide, fongicide....

Par arrêté ministériel du 12 septembre 2006

A MOINS DE 5 METRES des cours d'eau* IGN :

figurant en points, traits pleins ou discontinus sur les cartes IGN au 1/25000e

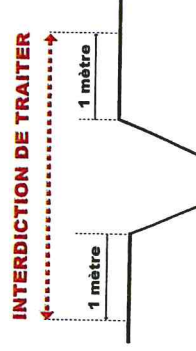


Certains produits ont des dispositions plus contraignantes présentées sur l'étiquette

Par arrêtés préfectoraux du 4 avril 2005 pour l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-d'Armor et le Morbihan, du 7 avril 2005 pour le Finistère et du 9 février 2007 pour la Loire-Atlantique

A MOINS DE 1 METRE de la berge des fossés même à sec et des cours d'eau** HORS IGN :

ne figurant pas sur les cartes IGN
au 1/25000e



En Loire-Atlantique, l'utilisation est également interdite à moins d'un mètre des zones régulièrement inondées



Dour ha Stêriou Breizh

Eau & Rivières
de Bretagne

Avec l'aide de
agence
de l'eau
Loire

Réchauffement climatique, pollutions de toute sortes, diminution vertigineuse de la biodiversité : nombreux sont les thèmes environnementaux dont nous entendons parler tous les jours. Que faire ? Les dirigeants de toutes nos institutions, qu'elles soient nationales, supranationales ou mondiales, peinent à s'accorder et ne peuvent rien sans l'approbation des citoyens que nous sommes, de nous tous, de chacun de nous. Comment agir à notre niveau ? D'abord en s'informant.

Le Comité de Défense de l'Environnement des 4 Cantons (Maure-de-Bretagne, Plélan-le-Grand, Guichen, Pipriac) est une association locale créée en 1991 par un groupe de riverains autour d'un projet de site d'enfouissement d'ordures ménagères dans le bois de Cent Jours à Bovel. Agréée pour la protection de l'Environnement depuis 2002, elle se fixe maintenant comme objectifs

- d'agir lorsque localement des projets publics ou privés sont de nature à nuire à l'environnement, ou à perturber gravement le cadre de vie des habitants du secteur, par des pétitions, des dépositions dans les dossiers d'enquête d'utilité publique, la participation à des groupes de travail ou des collectifs d'associations au niveau départemental ou régional,
- d'informer sur les sujets tels les pratiques agricoles alternatives, la pollution des eaux, la culture des OGM, la gestion des déchets, l'habitat sain, les économies d'énergie et les énergies renouvelables, l'impact de notre mode de vie sur les ressources de notre planète.

Parmi les résultats positifs des actions passées, citons l'abandon du site du bois des Cent jours, l'annulation de l'autorisation de la carrière de Tréluyer, le procès en appel gagné contre un élevage industriel situé sur un site gallo-romain. André Pochon, paysan observateur et expérimentateur, nous a fait part de sa riche expérience dans une conférence sur l'agriculture durable. Jean-Claude Pierre nous a convaincu de l'évidente nécessité du développement durable et solidaire. « Quelle terre laisseront-nous à nos enfants et ... quels enfants laisserons-nous à notre terre ? »

Comme dans toute association, dynamisme et efficacité vont de pair avec adhérents nombreux et actifs. Aussi, que vous soyez concernés par un problème environnemental ou bien soucieux de vous informer ou d'agir, vous pouvez nous rejoindre. N'attendons pas qu'un problème local mette en émoi toute une commune. Une association forte sert souvent de repoussoir aux projets locaux dangereux pour l'environnement. L'union fait la force, et de la force il en faut pour protéger notre planète.

Contacts

Monique GUEGUEN ; moniqueguen@orange.fr; 02 99 34 83 24

Marie-France et Bernard DYEUVRE ; bernard.dyevre@wanadoo.fr; 02 99 92 03 08

Prochaine activité : la visite de la «Maison Autonome » de Moisdon-le-Rivière (44) en septembre prochain. *dimanche 16 septembre*



14 rue des Veyettes

35000 RENNES

tél. : 02 99 53 31 41

fax : 02 99 53 31 14

contact@spf35.org
www.spf35.org

CCP 2533-22X Rennes

Rennes, le 21 mars 2007.

Madame, Monsieur le Maire,

RECONNU

D'UTILITÉ

PUBLIQUE

Chaque année le Secours Populaire organise sa campagne vacances permettant à des enfants défavorisés de partir quelques semaines au sein de familles de vacances bénévoles de notre département.

Nous sollicitons votre partenariat pour assurer la promotion de cette opération.

GRANDE CAUSE

NATIONALE 1991

A cette fin nous vous serions reconnaissant de bien vouloir faire paraître le communiqué suivant dans la prochaine édition de votre bulletin municipal, ainsi que de porter à la connaissance de vos administrés l'affiche jointe.

AGRÉÉ

D'ÉDUCATION

POPULAIRE

Communiqué

Invitez un enfant cet été

HABILITÉ

À PERCEVOIR

LEGS ET DONATIONS

AGRÉÉ ASSOCIATION

ÉDUCATIVE COMPLÉMENTAIRE

DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

« Le Secours Populaire français recherche des familles d'Ille et Vilaine pour accueillir bénévolement un enfant pendant deux ou trois semaines cet été. Les enfants accueillis ont entre 6 et 11 ans et n'ont pas d'autres possibilités de partir en vacances. Ils viennent d'Ille et Vilaine ou d'autres départements et une assurance est prise pour eux par l'association. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le Secours Populaire du lundi au vendredi de 9h à 12 h et de 14h à 17h au : 14, rue des Veyettes 35000 Rennes, n° de téléphone : 02.99.53.31.41. mail :contact@spf35.org »

Avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

minitel

3615 Secours populaire
0,34 €/mn

www.secourspopulaire.asso.fr



Jean-François Arrivé


Secrétaire Général

TOUT CE QUI EST HUMAIN EST NÔTRE



33 place de Verdun
35550 PIPRIAC
☎ 02.99.34.36.91 / 📠 02.99.92.10.42
pae.pipriac@libertysurf.fr

Le Point Accueil Emploi est une structure pour favoriser le retour à l'emploi. C'est un lieu d'accueil de proximité pour vous renseigner dans le cadre de l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle et ce, que vous soyez employeurs, particuliers, salariés ou demandeurs d'emploi. Vous pouvez y trouver :

- les offres ANPE du Bassin Rennes – Redon et locales
- une documentation variée sur l'emploi, la formation et les métiers
- une aide pour réaliser votre CV ou rédiger une lettre.

Le P.A.E. réalise des actions en partenariat avec le CIDF comme le « Module Découverte des Métiers », qui s'adresse aux femmes désireuses de reprendre une activité professionnelle suite à une interruption de plusieurs années.

Contact : Caroline Le Bris

Un coup de pouce !

Le P.A.E., en partenariat avec la Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine et l'AIDE Emploi Services, met à disposition un cyclomoteur pour les demandeurs d'emploi sans moyen de transport. Contactez-nous pour les tarifs et conditions. D'autre part, suite à une convention signée avec le Conseil Général 35, nous avons la possibilité de délivrer des titres de transport du Groupement Ille et Vilaine Autocars aux personnes inscrites à l'ANPE, pour se rendre à un entretien d'embauche vers Rennes ou Redon, sur convocation.

Contact : Laurence Bonjour

Vous souhaitez faire du covoiturage pour vous rendre au travail, il existe une association : Covoiturage+, avec qui vous pouvez prendre contact.

Si vous souhaitez découvrir nos services et horaires sur Internet :

<http://paepipriac.monsite.orange.fr>



VAL DE VILAINE

Article bulletin municipal St Ganton

Depuis la signature du « Contrat Nature » entre le CPIE Val de Vilaine, la Région Bretagne et la commune de Saint-Ganton, nous avons entrepris le diagnostic des espaces naturels de la commune tout en réalisant le recensement des zones humides avec la population. Trois zones naturelles retiennent particulièrement l'attention car celles-ci sont aujourd'hui en cours de boisement et donc de disparition. Pourtant elles sont les témoins d'un patrimoine historique et naturel local d'une grande richesse. Elles abritent des espèces animales et végétales fragiles et portent les traces d'une gestion hydraulique oubliées. Nous avons organisés deux sorties les dimanches 13 avril et 15 mai pour présenter les avants projets de gestion retenus par le comité de pilotage du Contrat Nature. Les travaux envisagés permettraient de restaurer ces espaces naturels et de les aménager afin que le public puisse y accéder sans risque. Une fois restaurées, ces zones faisant l'objet d'une gestion écologique originale susceptible d'intéresser le plus grand nombre, pourraient faire l'objet d'un sentier de découverte. L'ensemble des travaux est financé à 85 % par les partenaires. Une quarantaine de personnes ont suivi ces sorties, elles ont pu redécouvrir leurs patrimoines d'un regard plus affûté et comprendre les enjeux sur l'avenir du paysage de Saint-Ganton. D'autres sont programmées les 15 juillet et 26 août de 9h30 à 12h. Rendez-vous parking de la Belle-Allouette.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter Guillaume Cosson au CPIE (02 99 72 69 25).

La maison Nature et Mégalithes a ouvert ses portes le 17 juin. Elle est ouverte 7 jours sur 7 du 2 juillet au 3 août de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h, avant le 2 juillet : du mercredi au dimanche de 14h à 18h.



Pour le CPIE, le coordinateur pédagogique
Guillaume Cosson

CENTRE PERMANENT
D'INITIATIVES
POUR L'ENVIRONNEMENT

Maison Nature et Mégalithes
10 allée des cerisiers 35 550 Saint-Just
naturetmegalithes@wanadoo.fr – téléphone 02.99.72.69.25



Le vice-président du Conseil régional de Bretagne

Chargé des Infrastructures et des Transports

Madame, Monsieur le Maire,

Personne chargée du dossier :
Isabelle Gontier
Tél. : 02 99 27 14 06
courriel : i.gontier@region-bretagne.fr

Rennes, le 05 mars 2007

Madame, Monsieur le Maire,

Aujourd'hui le train est trop souvent perçu comme un moyen de transport onéreux notamment pour les personnes en situation de précarité pour qui la mobilité reste un luxe. Ce constat est renforcé en Bretagne par la géographie du territoire très étendu et par l'application du principe national de tarification kilométrique sur le TER. Plus on est loin, plus il est cher de se déplacer et d'accéder aux services, aux loisirs ou à l'emploi. C'est pour cette raison que la solidarité est en enjeu majeur pour le service public de transport régional. Avec la nouvelle gamme tarifaire du TER Bretagne, la Région offre une réponse concrète aux besoins de déplacement de chacun et notamment aux plus de 200 000 Bretons en situation de précarité.

La nouvelle gamme tarifaire du TER Bretagne est conçue pour répondre à une exigence forte : faire de l'accessibilité pour tous au TER Bretagne une priorité : simplicité des tarifs, facilité d'utilisation entre TER et transports urbains et solidarité en sont les maîtres mots.

Elle s'articule autour de 4 lignes de produits :

- **La ligne « solidaire » ACTUËL lancée en mars 2007 :**

Elle s'adresse aux demandeurs d'emploi et aux personnes en situation difficile. Elle s'articule autour d'une carte ACTUËL annuelle, qui offre 75% de réduction sur l'ensemble des déplacements effectués en TER Bretagne, et d'un billet aller retour ACTUËL Emploi gratuit pour les déplacements consacrés à la recherche d'emploi ;

- **La ligne privé loisirs PELMËL :**

Elle se compose d'un billet aller retour (lancé en mai 2007) et d'un carnet de 10 voyages (lancé à la rentrée 2007). Elle offre 30% de réduction pour tous et 50% de réduction pour les jeunes de moins de 26 ans.

- **Le billet RIBAMBËL lancé en mai 2007 :**

Il offre la gratuité à tous les enfants de moins de 12 ans voyageant accompagnés d'un adulte.

- **La ligne d'abonnements UZUËL lancée en septembre 2007 :**

Accessible à tous sans justificatif de statut, l'abonnement UZUËL permet de circuler librement sur une liaison choisie avec 75% de réduction, mais aussi de bénéficier de réductions sur l'ensemble du réseau TER Bretagne en récompense de la fidélité des abonnés. Il peut être décliné en version intermodale avec le TGV (uniquement sur les lignes Rennes Brest et Rennes Quimper) et avec les principaux réseaux urbains bretons à prix réduit.

CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE

283, avenue du Général Patton - CS 21 101 - 35711 RENNES CEDEX 7
Tél. : 02 99 27 10 10 - Fax. : 02 99 27 15 44 - www.region-bretagne.fr

Adresser toute correspondance sous forme impersonnelle à Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne

REDEVANCE ORDURES MENAGERES

TARIFS POUR 2007

➔ Particuliers :

- Tarif sans abattement ⇨ 151 €
- Tarif avec abattement ⇨ 106 €

4 cas donnent lieu à un abattement :

- Logement occupé par une personne seule
- Logement occupé par un couple dont l'un des conjoints à plus de 70 ans
- Logement occupé en résidence secondaire
- Logement situé à plus de 200 mètres du passage du camion de collecte

➔ Professionnels (*rappel : tarifs votés le 21 décembre 2006*)

☞ *Collecte des déchets 1 fois par semaine*

- **Utilisation minimale du service sans mise en place de bac dédié : 40 €**
- 1 bac de 80 l ⇨ 60 €
- 1 bac de 120 l ⇨ 90 €
- 1 bac de 240 l ⇨ 180 €
- 1 bac de 340 l ⇨ 255 €
- 1 bac de 660 l ⇨ 495 €

☞ *Collecte supplémentaire une 2^{ème} fois par semaine : double tarif*

(Cantines, écoles, camping, : demi-tarif)

➔ Communes

1 redevance à taux plein (151 €) pour 500 habitants

➔ Déchetteries

Professionnels :

- gratuité pour cartons, ferrailles et bois
- 12.50 € / m3 pour tout venant (déchet industriel banal), gravats (sauf terres et pierres) et déchets végétaux
- Autres matériaux : interdits (voir règlement intérieur)

Gratuit pour les particuliers



Maison Intercommunale
Z.A. La Lande ROSE - B.P. 88051
35580 GUICHEN

RECYCLERIE



La recyclerie Mod'Récup située au 2 rue du Général J. Wood à Bain de Bretagne (Téléphone : 02.99.43.96.92) a récemment vu le jour. Le projet porté par le SMICTOM a été confié à l'association Mode d'Emplois.

> QU'EST-CE QU'UNE RECYCLERIE ?

C'est un équipement qui permet d'effectuer un **tri supplémentaire** pour éviter que des objets pouvant encore servir (quincaillerie, mobilier, petit appareil domestique, mercerie, jouets, jeux, livres, vêtements, outillages...) soient jetés et pour ainsi diminuer le coût de l'enfouissement.

La recyclerie est composée :

- d'un atelier de réparation permettant de remettre en état les objets
- d'une boutique solidaire ouverte le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

> COMMENT FONCTIONNE LA RECYCLERIE ?

Elle s'organise en 4 activités :

1) La collecte des objets réutilisables

- En apport volontaire **directement sur les 7 déchèteries** du SMICTOM (Bain de Bretagne, Guichen, Maure de Bretagne, Guipry, Pipriac, Sixt sur Aff, Grand Fougeray). Le SMICTOM a choisi cette formule pour des raisons de proximité. Un panneau indique sur place le lieu de dépôt.
- En **collecte payante** et sur **prise de rendez-vous à votre domicile**
- En **apport à la recyclerie** (lundi, mardi, jeudi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h)

2) Le tri et la valorisation

Estimation et ventilation par catégorie de la qualité des produits récupérés ; réparation en ateliers. Plusieurs aspects se présentent pour le **réemploi** :

- Après réparation
- Par **valorisation matière** après déconstruction dès lors que l'objet ne présente pas d'intérêt direct pour le réemploi

3) La revente des objets dans une boutique solidaire

Permettre à **tout public** l'accès à des biens de consommations courantes à **moindre coût** dans une **boutique solidaire** achalandée à partir du travail effectué dans les différents ateliers

4) La sensibilisation

La recyclerie contribue aussi à **induire des changements de comportement** pour la réduction des déchets ;

- Informer sur l'**utilité sociale, économique et écologique** d'une recyclerie
- Former le personnel à la valorisation par réemploi



RAPPEL POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DU TRI

A NE PAS DÉPOSER DANS LE SAC JAUNE

pots de yaourt

barquettes plastiques

films et sacs plastiques



Restes de repas, couches, boîtes sales, autres déchets périssables

seringues

barquettes polystyrènes

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES
DU 22 AVRIL 2007
1er TOUR

ÉLECTEURS INSCRITS : 329
VOTANTS : 294
SUFFRAGES EXPRIMÉS : 290

N°	NOM du candidat	Nombre de voix
1	Mr Olivier BESANCENOT	30
2	Mme Marie-George BUFFET	4
3	Mr Gérard SCHIVARDI	0
4	Mr François BAYROU	67
5	Mr José BOVÉ	3
6	Mme Dominique VOYNET	9
7	Mr Philippe DE VILLIERS	11
8	Mme Ségolène ROYAL	58
9	Mr Frédéric NIHOUS	4
10	Mr Jean-Marie LE PEN	29
11	Mme Arlette LAGUILLER	4
12	Mr Nicolas SARKOZY	71
TOTAL		290

DU 6 MAI 2007
2 ème TOUR

ÉLECTEURS INSCRITS : 329
VOTANTS : 290
SUFFRAGES EXPRIMÉS : 279

N°	NOM du candidat	Nombre de voix
1	Mr Nicolas SARKOZY	131
2	Mme Ségolène ROYAL	148
TOTAL		279

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
DU 10 JUIN 2007
1er TOUR

ÉLECTEURS INSCRITS : 329
VOTANTS : 190
SUFFRAGES EXPRIMÉS : 188

N°	NOM du candidat	Nombre de voix
1	Claude JOUAULT	11
2	Fabrice LUCAS	7
3	Jean-René MARSAC	47
4	Emile GRANVILLE	4
5	Soizig de la GUERANDE	4
6	Gwennola ERMEL	13
7	Jeanne LARUE	0
8	Christian DELACROIX	14
9	Wilfrid LUNEL	2
10	Philippe CANTIN	13
11	Loïc AUBIN	63
12	Jean-Luc VALENTIN	4
13	Daniel REY	6
TOTAL		188

DU 17 JUIN 2007
2 ème TOUR

ÉLECTEURS INSCRITS : 329
VOTANTS : 206
SUFFRAGES EXPRIMÉS : 204

N°	NOM du candidat	Nombre de voix
1	Jean-René MARSAC	112
2	Loïc AUBIN	92
TOTAL		204

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 Février 2007 à 20 heures

L'an deux mil sept, le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 16 février 2007

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M.T. DANIEL, M-J. MAILLET, J. BOULAIS, Mrs M. DUCLOYER, Y. LE BON DE LAPOINTE, G. PROVOST, Mme M. TEMPLÉ

Secrétaire : Mme M. TEMPLÉ

Ordre du Jour

- * *Achat Terrain,*
- * *Préparation du Budget Primitif 2007,*
- * *Etude PADD du PLU,*
- * *Questions diverses.*

1 – Achat Terrain

Mme TEMPLÉ Muriel est sortie de la salle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour pouvoir créer un lotissement au village de « La Roche », il convient de se faire une réserve foncière dès à présent. Pour ce faire, il a négocié au mieux l'achat d'une partie du terrain cadastré ZI n° 7 appartenant à Mr et Mme Templé Claude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- A signer l'acquisition d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée ZI n°7, située au lieu-dit « La Roche » appartenant à Monsieur et Madame TEMPLÉ Claude, domiciliés à «Le Breil» en Saint-Ganton.

Etant donné que Mr et Mme Templé se réservent une surface de 1 600 m² - d'une largeur de 35 mètres au Sud, à partir de la parcelle appartenant à Mr et Mme Baudu Robert, pour y construire une maison se raccordant aux réseaux existants, la surface achetée par la commune est de 11 290 m² pour un montant de 1,83 € le mètre carré, indemnités au fermier incluse.

2 - Bilan d'entretien des sentiers pédestres

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention d'entretien passée entre la commune et le Conseil Général portant sur le GR et le sentier Equilibreiz, inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Il informe l'assemblée qu'à la fin de chaque année, il est effectué un bilan d'entretien par la commune, lequel relate les travaux entrepris pour l'entretien des sentiers, ainsi que les remarques ou demandes de la commune. Dorénavant, ce bilan doit être soumis au conseil municipal qui émet son avis.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le bilan d'entretien des sentiers de promenade et de randonnée 2006.

3 - Contrat pour capture d'animaux errants

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat de service de capture des animaux errants, gestion de la fourrière animale et le ramassage des cadavres d'animaux, passé entre la commune de Saint-Ganton et la S.A. Chenil Service dont le siège d'exploitation est à « Cherville » 35650 LE RHEU est arrivé à son terme. Le montant de la prestation est de 325,18 € HT soit 388,92 € TTC

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable pour le renouvellement de ce contrat.

4 - Subvention Office Intercantonal d'Animation Sportive

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du bilan de l'assemblée général de l'office intercantonal des sports des cantons de Pipriac. On y constate une évolution des interventions de l'association avec une augmentation de la population sportive.

Aussi, l'office intercantonal des sports demande aux communes adhérentes une augmentation des subventions accordées.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 1 contre, décide :

- de fixer le montant des subventions à 3,50 € par habitants en 2007, 4,20 € en 2008 et 5,20 € en 2009,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables relatives à cette décision. La somme est prévue au BP 2007 à l'article 6574.

5 -Pompes à carburant du commerce « Epi Service »

Mr René P. urel sort de la salle de Conseil.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 22 septembre 2006 décidant l'achat de pompes à carburant pour notre commerce « Epi Service ». Il soumet à l'assemblée présente deux devis.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de retenir le devis de l'entreprise TOKHEIM Services France S.A.S. sise à 6, rue Bobby Sands 44805 Saint-Herblain pour un montant hors taxes de 18 270 € –dix-huit mille deux cent soixante-dix euros-, à savoir 21 850,92 € -vingt-et-un mille huit cent cinquante euros et quatre-vingt-douze centimes d'euros, sachant qu'une subvention de 50 % est accordée au titre de la réserve parlementaire.

6 – Questions diverses

***Etude du PADD -Projet d'Aménagement- du PLU**

Mr le Maire donne lecture au Conseil de la notice du PADD de notre PLU envoyé par les services du Cabinet d'Etude. Quelques explications sont à demander au cabinet notamment le mot « urbain » dans le contexte précis et préciser le maintien des murs de la Thébaudais et de la Rochelle.

***Axe Rennes/Redon en 2 fois 2 voies**

Dans le dernier numéro de la revue « Nous Vous Ille » édité par le Conseil Général, Mr le Maire s'inquiète qu'il n'est pas question de l'aménagement de la route entre celle de Rennes/Redon et notre carrefour des 5 routes à la Manchonnais. Affaire à suivre.

***Association « La Pipriataine », demande de la salle**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de « La Pipriataine », association gérant les manifestations au profit de l'Ecole Publique de Pipriac. Celle-ci demande la gratuité de notre salle polyvalente pour une manifestation, sans précisions. Le Conseil donne son accord sur le principe de gratuité car il s'agit d'une partie des enfants de St-Ganton, mais demande des précisions sur la manifestation

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 Mars 2007 à 20 heures

L'an deux mil sept, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 20 mars 2007

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M.T. DANIEL, M-J. MAILLET, J. BOULAIS, Mrs M. DUCLOYER, Y. LE BON DE LAPOINTE, G. PROVOST

Absente excusée : Mme M. TEMPLÉ

Secrétaire : Mme Jacqueline BOULAIS

Ordre du Jour

- * Présentation et Vote du Compte Administratif 2006 et du Compte de Gestion correspondant,*
- * Affectation du Résultat,*
- * Fixation des taux des trois taxes de contributions directes,*
- * Présentation et Vote du Budget Primitif 2007,*
- * Indemnité gardiennage Eglise,*
- * Statuts de l'Office Intercantonal des Sports,*
- * Avenant Architecte pour l'Eglise,*
- * Achat terrain cimetière,*
- * Questions diverses.*

1 - Présentation et vote du Compte Administratif 2006 et du Compte de Gestion correspondant

Mr le Maire donne la parole à Mr Frank CHOBELET, Percepteur et Receveur Municipal, pour la lecture du Compte Administratif 2006 de la commune, qui se présente ainsi :

Section de Fonctionnement

Dépenses	183 782.01 €
Recettes	316 965.52 €
Excédent de fonctionnement	133 183.51 €

Section d'Investissement

Dépenses	85 658.24 €
Recettes	147 898.01 €
Excédent d'investissement	62 239.77 €

Excédent global de clôture	195.423.28 €
----------------------------	--------------

Mr GEFFLOT, Maire, sort de séance lors du vote du CA.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2006 de la commune ainsi présenté ainsi que le Compte de Gestion correspondant.

2 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2006 du budget général de la commune

Mr le Maire invite le conseil municipal à décider de l'affectation du résultat 2006.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent d'exploitation 2006 s'élevant à 133 183,51 € de la manière suivante :

- 30 957,51 € compte 110 en financement des charges d'exploitation.
- 102 226,00 € compte 1068 en financement des charges d'investissement.

Le report à nouveau au Budget Primitif 2007 s'établit comme suit :

à la section d'exploitation :

- excédent reporté compte 002 : 30 957,51 €.

3 – Fixation des taux d'imposition des 3 taxes directes locales en 2007

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer pour l'année 2007, les taux d'imposition suivants :

	ANNEE 2005 (pour mémoire)	ANNEE 2006 (pour mémoire)	ANNEE 2007
* Taxe d'habitation	12,04 %	12,04 %	12,04 %
* Foncier bâti	8,48 %	8,48 %	8,48 %
* Foncier non bâti	25,86 %	25,86 %	25,86 %

4 – Présentation et vote du Budget Primitif 2007

Mr le Maire donne la parole à Mr Franck CHOBLET, Percepteur et Receveur Municipal, pour la présentation du Budget Primitif 2007, qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 245 412 €

Section d'investissement

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 694 646 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2007 ainsi énoncé au niveau du Chapitre pour la section de Fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'Investissement.

5 - Indemnité gardiennage

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que par circulaire n° NOR/INT/A/07/00012/C en date du 24 janvier 2007, Monsieur le Ministre de l'Intérieur a fait savoir que lors de la préparation du projet de loi de finances pour 2007 il a été décidé d'une revalorisation de 0,49 % du montant de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises à compter du 1^{er} janvier 2007 est fixé à 116,19 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser pour l'indemnité de gardiennage de l'église la somme de 116,09 Euros pour l'exercice 2007 et autorise Le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

6 - Création Sentier d'Interprétation

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents le projet de créer un sentier d'interprétation dans le bourg de Saint-Ganton, en parallèle de la rénovation de notre Eglise et de l'agrandissement de notre cimetière qui comporte une croix spécifique. Ce sentier d'interprétation a pour principaux objectifs l'élargissement de l'offre de parcours de découverte du territoire, la sensibilisation au patrimoine et l'implication de la population locale dans le projet. Mr le Maire soumet une étude du plan de financement.

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement suivant :

LIBELLE OPÉRATION	DÉPENSES	RECETTES		
Sentier d'Interprétation	17 692,90	8 846,45	50 %	Pays de Redon via Leader +
		5 307,87	30 %	Région et/ou Département
		3 538,58	20 %	Commune Autofinancement
TOTAUX	17 692,90	17 692,90		

L'opération «Sentier d'Interprétation» est prévue au Budget Primitif 2007.

7 - Subvention Office Intercantonal d'Animation Sportive

Annule la délibération du 27 février 2007-04-05

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 février 2007 concernant la subvention municipale à l'office intercantonal des sports de Maure et Pipriac pour les trois années à venir.

Etant donné les élections municipales en 2008, le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer pour la subvention en 2009, et d'accorder par 8 voix pour et 1 contre, une subvention de 3,50 € par habitant en 2007 et 4,20 € par habitant en 2008.

De plus, le Conseil adopte à l'unanimité les nouveaux statuts de l'Office Intercommunal d'animation sportive des cantons de Maure et Pipriac.

8 - Avenant n°1 au Contrat de maîtrise d'œuvre – Marché public de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 7 février 2005 approuvant le contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet Motte à Redon sur une estimation prévisionnelle des travaux de 420 000,00 € HT.

Il convient maintenant de déterminer les paramètres définitifs de ce contrat, à savoir l'estimation prévisionnelle définitive des travaux et le forfait définitif de rémunération.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à signer l'avenant n° 1 pour un montant prévisionnel définitif des travaux de 1 088 520,00 € HT et un forfait définitif des honoraires de 7,89029 (hors relevé architectural), à savoir pour un montant de 90 442,34 € HT (quatre vingt dix mille quatre cent quarante-deux euros trente-quatre centimes d'euros.

9 - Questions diverses

**** Achat Terrain Cimetière***

Monsieur le Maire informe le conseil que le propriétaire du terrain nécessaire à l'agrandissement du cimetière a donné son accord pour stocker la terre de l'assainissement collectif.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 Mai 2007 à 20 heures 30 minutes

L'an deux mil sept, le vingt-cinq mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 11 mai 2007

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M.T. DANIEL, M-J. MAILLET, J. BOULAIS, Mrs M. DUCLOYER, Y. LE BON DE LAPOINTE, G. PROVOST

Absente Excusée : M. TEMPLÉ

Secrétaire : Mr M. DUCLOYER

Ordre du Jour

- * *Prêt pour l'Eglise,*
- * *Ouverture de Crédit,*
- * *Convention des Chemins de Randonnées,*
- * *Délibération Point Information Jeunesse de l'Office Intercantonal*
- * *Subventions,*
- * *Questions diverses.*

1 - Emprunt pour la restauration de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer en partie les travaux de restauration de l'Eglise, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 240 000 euros –deux cent quarante mille euros. Il donne connaissance à l'Assemblée des propositions de deux organismes financiers.

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré, décide de souscrire un prêt de 240 000 euros à la société Dexia Crédit Local, sise à La Défense 92919, aux conditions suivantes :

Ce prêt comporte : - une phase de mobilisation des fonds,

- une phase d'amortissement du capital mobilisé en une ou plusieurs tranches.

Les fonds mobilisés, y compris ceux versés automatiquement, jusqu'au terme de la phase de mobilisation, sont dénommés « Encours en Phase de Mobilisation ».

Au terme de la phase de mobilisation, l'Emprunteur peut mettre en place des tranches dont le profil d'amortissement et les conditions financières sont prédéterminés dans le contrat.

Montant : 240 000,00 EUR (Deux cent quarante mille euros)

Durée totale maximale : 20 an(s) et 10 mois

Dont : - **durée de la phase de mobilisation** : 27 mois
- **durée de la phase d'amortissement** : 18 an(s) et 7 mois

Objet du prêt : Travaux de réfection de l'église

PHASE DE MOBILISATION

- **Taux indexé** : T4M auquel s'ajoute une marge de 0,12 %
- **Paie ment des intérêts** : mensuel
- **Mobilisation des fonds** : à compter du 05/06/2007, à la demande de l'Emprunteur, en une ou plusieurs fois, jusqu'au terme de la phase de mobilisation fixé le 01/09/2009 exclu avec versement automatique, au terme de la phase de mobilisation, des fonds non encore mobilisés
- **Commission d'engagement** : 50,00 EUR exigible le 01/10/2007

PHASE D'AMORTISSEMENT

- **Taux fixe garanti** : 4,67 %
- **Périodicité des échéances** : annuelle
- **Mode d'amortissement** : échéances constantes
Le profil d'amortissement du prêt résultant de la mise en place de la ou des tranche(s) à la date fixée pour le terme de la phase de mobilisation, du paiement de la première échéance le 01/11/2009 et de la deuxième échéance le 01/03/2010, génère une charge budgétaire annuelle équivalente à celle d'un prêt au taux de 3,92 % de même montant avec une première échéance 12 mois après la date de mise en place de la ou des tranche(s) et une deuxième échéance 12 mois après la première échéance, les échéances suivantes étant positionnées dans les deux cas à intervalles réguliers de 12 mois.
- **Mise en place automatique d'une tranche d'amortissement** : en contrepartie de la garantie des conditions financières accordée par le Prêteur et acceptée par l'Emprunteur, l'Encours en Phase de Mobilisation fait l'objet, à la date fixée pour le terme de la phase de mobilisation, de la mise en place automatique et irrévocable d'une tranche d'amortissement aux conditions définies ci-dessus.

2 – Renouvellement de la convention d'ouverture de crédit de 152500 € au Crédit Mutuel

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la convention d'ouverture de crédit de trésorerie dont la commune bénéficie auprès du Crédit Mutuel (Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise) est arrivée à son terme. Aussi, il soumet deux propositions de deux organismes bancaires.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de souscrire auprès du Crédit Agricole un crédit de trésorerie dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant de l'autorisation en EUROS : 152 500
 - Durée : 1 an renouvelable
 - Index : T4M
 - Majoration : 0,20 %
 - Frais de dossier : Néant
- et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

3 - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée –P.D.I.P.R.- **Convention d'entretien**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre du P.D.I.P.R., la convention d'entretien précédemment établie arrive à son terme. Il convient donc de la renouveler. Il invite l'Assemblée à se prononcer sur l'acceptation de la nouvelle convention établie entre la mairie et le Conseil Général, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2007. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver la nouvelle convention.

4 - Subventions

Après délibération, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

- Ecole « La Providence » PIPRIAC
 - Frais de fonctionnement 70.00 € par élève
 - Fournitures scolaires 11.10 € par élève
 - Transport Piscine 5.55 € par élève
 - Journée éducative 4.40 € par élève
 - Noël des enfants 2.38 € par élève
 - Cantine 10.04 € par élève

TOTAL 103.47 € par élève

- COLLEGE ST JOSEPH PIPRIAC (5 séjours x 46 €) 230.00 €
- COLLEGE du QUERPON MAURE (2 séjours x 46 €) 92.00 €
- LYCÉE ISSAT subv.annuelle 1 élève 40.00 €
- LYCÉE TECH. LA NOE ST YVES subv.annuelle 2 élèves 80.00 €
- LYCÉE PRIV.AGR.La Lande du Breil subv.annuelle 1 élève 40.00 €
- BTP FORMATION subv.annuelle 1 élève 40.00 €
- LYCÉE PRIVÉ Marcel Callo subv.annuelle 1 élève 40.00 €
- LYCÉE PRIVÉ Saint Sauveur (1 séjour) 46.00 €
- Comice Agricole 160.40 €
- Office Intercantonal des Sports Maure-Pipriac 1 403.50 €
- Mission Locale des Pays de Redon-Vilaine (0.92+0.08/habitant) 405.01 €
- Chant'Amitié 60.00 €
- Comité de soutien pour le Centre Hospitalier de Redon 20.00 €

ASSOCIATIONS COMMUNALES

- Anciens combattants AFN 101.00 €
- Comité des fêtes 123.00 €
- Gymnastique 123.00 €
- DU MAN 123.00 €
- Danse Détente 123.00 €
- Racine 123.00 €
- Tennis 123.00 €
- Association Omnisport 419.23 €
- Société de chasse 88.00 €
- APAR Associations 123.00 €
- APAR Bibliothèque (abonnement magazine) 123.00 €
- Achat de livres pour la bibliothèque 550.00 €

5 -Transport par taxi des maternelles – Année scolaire 2006-2007

Monsieur le Maire présente la demande de subvention formulée par le bureau de l'A.P.E.L. de l'Ecole Privée la Providence de Pipriac pour le transport en taxi des jeunes enfants de moins de 5 ans pour l'année scolaire 2006-2007 pour la somme de 1 900,00 € .

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité la subvention pour un montant de 1 900 € au profit du bureau de l'A.P.E.L. de l'Ecole Privée La Providence de Pipriac pour le transport en taxi des jeunes enfants de moins de 5 ans pour l'année scolaire 2006-2007.

6 - Modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Pipriac

Extension des compétences

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Canton de Pipriac ayant pour objet de modifier ses statuts et de procéder à l'extension de ses compétences dans les domaines suivants :

1

2 TRANSPORT :

A – Les études sur les déplacements et les besoins en transport en commun des habitants de la Communauté de Communes :

- à l'intérieur de la Communauté
- entre la Communauté et les territoires environnants.

B - La mise en œuvre d'une offre de transport à la demande en application des dispositions de la loi d'orientation des transports intérieurs. Elle sera adaptée au territoire en vertu d'une délégation accordée par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, autorité organisatrice de premier rang en matière de transports publics.

3 PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

« Haies Bocagères »

Les conseils techniques, les fournitures du paillage et des plants nécessaires pour la réalisation de haies bocagères et de bosquets, conformément aux essences, linéaires et surfaces définis par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine et aux dispositions prévues à cet effet dans le cadre du contrat de territoire conclu entre cette Instance et la Communauté de Communes.

4 SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le siège de la Communauté de Communes du Canton de PIPRIAC est transféré dans la Maison des Communes, voie communale n° 177, dans la zone d'activités de Courbouton à Guipry.

Ensuite, il invite l'Assemblée à se prononcer sur ces nouvelles dispositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les modifications statutaires et l'extension de compétences adoptés le 24 mai 2007 par le Conseil de la Communauté de Communes du canton de Pipriac.

7 – Cimetière – Relevé Topographique

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée présente la budgétisation de l'agrandissement du cimetière au Budget Primitif 2007. Pour pouvoir entamer une réflexion sur cet agrandissement, il suggère de faire appel à un bureau d'étude, après avoir procédé à un relevé topographique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- missionner l'entreprise Eguimos-16, av. du Général John's Wood 35470 Bain de Bretagne- pour effectuer un relevé topographique du cimetière, pour la somme de 751,40 € HT, soit 898,67 € TTC,
- confier à la société Sesaer, 8 rue Saint-Roch 35390 Grand Fougeray- l'étude de l'agrandissement du cimetière, pour la somme de 1 990,00 € HT, à savoir 2 380,04 € TTC, afin que les élus puissent mener une réflexion sur les différentes hypothèses qu'elle proposera,
- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de ces décisions.

8 – Questions diverses

**** Point Information Jeunesse – PIJ- Office Intercommunal des sports***

Le sujet sera discuté ultérieurement car la mairie n'a reçu aucun document pour pouvoir en débattre.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 Juin 2007 à 20 heures 30 minutes

L'an deux mil sept, le six juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 1^{er} juin 2007

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M.T. DANIEL, M-J. MAILLET, J. BOULAIS, Mrs M. DUCLOYER, Y. LE BON DE LAPOINTE, G. PROVOST, M. TEMPLÉ

Secrétaire : Mr Y. LE BON DE LA POINTE

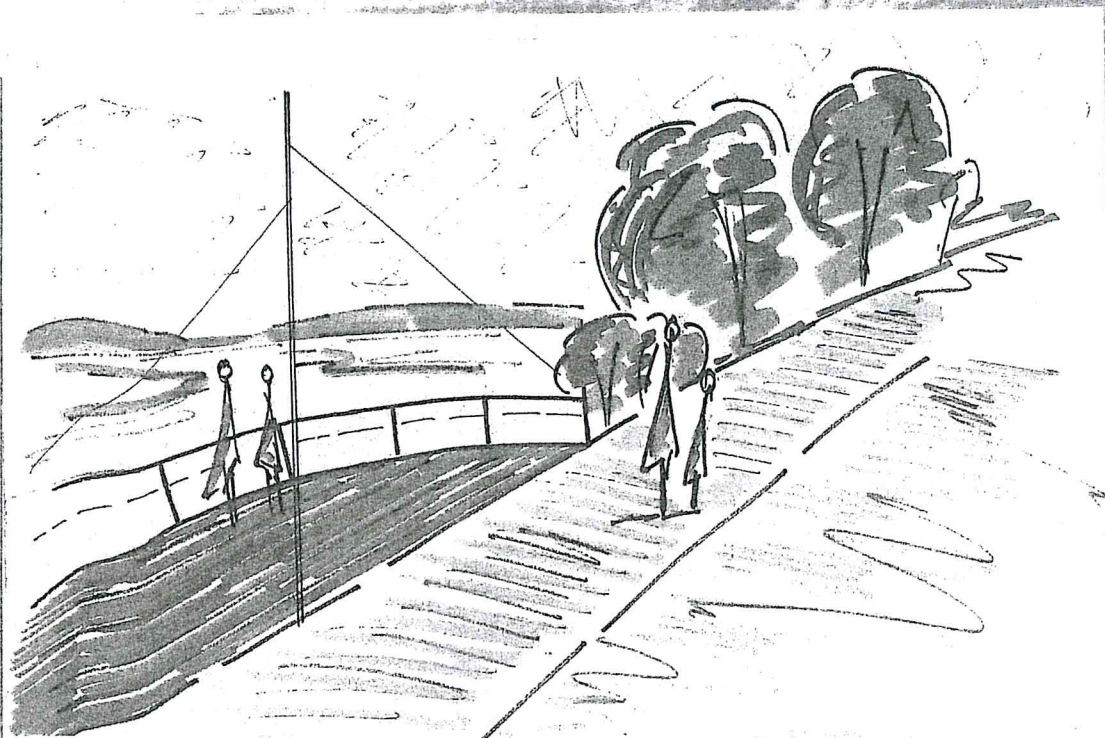
Ordre du Jour

- * *Débat sur le contenu du PADD - Projet d'Aménagement et de Développement Durable*
- * *Questions diverses.*

1 - Débat sur le P.A.D.D. -Projet d'Aménagement et de Développement Durable-

Monsieur le Maire rappelle que le contenu du PADD doit être débattu au sein du Conseil Municipal. Il expose à l'Assemblée présente le contenu du PADD. A la fin de l'exposé, Monsieur le Maire ouvre le débat sur le PADD.

En fin de discussion entre les membres du Conseil Municipal, le débat sur le PADD est clos par Monsieur le Maire.



CALENDRIER DES MESSES DU DOYENNE DE L'AFF - ETE 2007

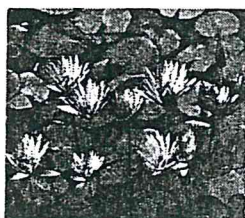
Dates	Nb Pr.	Bovel	Campel	Chap. Bouex.	Mernel	Maure	Les Brulais	Com- blessac	St Séglin	Nb Pr.	Lieuron	Pipriac	Sixt/Aff	Bruc/Aff	St Just	St Ganton	Lohéac
Juillet																	
30/1 ^{er}	2				9h30	11h00			19h00	2		11h00	<u>10h30</u>	9h30			
7/8	1		9h30			11h00				1	19h00	11h00			9h30		
14/15	2	9h30				11h00		9h30	19h00	2		11h00	9h30	11h00		9h30	
21/22	2			9h30		11h00				3	19h00	<u>9h00</u>	<u>10h30</u>				<u>9h00</u>
28/29	2				9h30	15h00 Ropertard	11h00 Classes 7		19h00	3		11h00	11h00	9h30	11h00		
Août																	
4/5	1		9h30			11h00				2	19h00	11h00				9h30	11h00
11/12	2	9h30				11h00		9h30	19h00	1		9h30	11h00				
14/15	1					15h00 Chap. des Domaines	11h00 N.D. des Brulais			2	19h00			<u>10h30</u>	<u>9h00</u>		
18/19	2			9h30		11h00			19h00	3		11h00	11h00			11h00	9h30
25/26	2		11h00			11h00		9h30		2	19h00	<u>10h30</u>					
Septembre																	
1/2	1				9h30	11h00			19h00	2		<u>10h30</u>					
8/9	2	S 8 à 15h Pardon			15h00 ND de la Joie	11h00	9h30			3	19h00	9h30	11h00	11h00	11h00		9h30
15/16	1		9h30					15h00 Lorette	19h00	3	<u>15h00</u>	11h00	9h30			9h30	
22/23	2			9h30		11h00		15h00 Hospitalité 56		3	19h00	11h00	11h00	9h30	11h00		
29/30	2	9h30				11h00		11h00	19h00	3		11h00	9h30		11h00		11h00

Paroisse St Amand - Nous avons privilégié comme d'habitude les Fêtes Patronales, la 1^{ère} des Communions et les célébrations paroissiales pour le départ du Père Lailié et l'accueil du Père Cado.

1^{er} juillet - Sixt sur Aff : 5^{ème} étape de la 1^{ère} des Communions - 22 juillet - Sixt sur Aff : Fête de la Sainte Anne - 15 août - Bruc sur Aff : Assomption à la Grotte de Fréval - 26 août - Pipriac : Départ du Père Lailié - 2 septembre - Pipriac : Accueil du Père Cado - 16 septembre - Assomption à la Grotte de Fréval - 16 septembre : Messe à Lorette avec Ste Anne de la Rance

Dans la parution du bulletin de décembre 2006, il a été omis de faire paraître les résultats des concours communal et cantonal des maisons fleuries 2006.

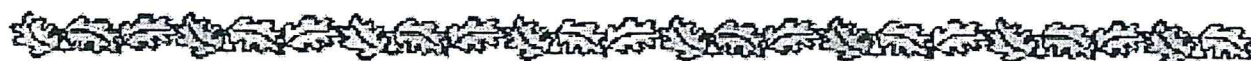
De ce fait, vous trouverez ci-après ces résultats, avec toutes nos excuses. Merci



Résultat du concours communal des Maisons Fleuries 2006

Maisons sans jardin

1 ^{er}	DEBARRE Gustave	“La Roche“
2 ^{ème}	BELLAMY Martine	“La Belle Alouette“
3 ^{ème}	BRUNARD Henri	“La Rochelle“
4 ^{ème}	TIGER Mélanie	“Beaucel“



Maisons avec jardin

1 ^{er}	DANIEL Claude	“La Vionnais“
2 ^{ème}	DUCLOYER Marie-Reine	“La Manchonnais“





35550

Téléphone : 02 99 34 10 20
Télécopie : 02 99 34 09 04

Le 5 juillet 2006

RESULTATS CONCOURS CANTONAL 2006

Catégorie II – maison avec balcon et muret

<u>1^{er} prix :</u>	Mme MARCHAND Emilienne	Brubet ST GANTON
<u>2^{ème} prix :</u>	Mr DENIS Gabriel	16, rue des Corbinières GUIPRY
<u>3^{ème} prix :</u>	Mr RAVACHE Pierre	La Cottaie GUIPRY
<u>4^{ème} prix :</u>	Mr LEPAROUX Jean-Claude	Impasse Whitland PIPRIAC

Les autres candidats par ordre alphabétique :

- AUBAUD Michel	Le Haut Aunay	ST MALO DE PHILY
- BRIANTAIS Nathalie	3, rue du Grippay	SIXT SUR AFF
- COUPE Jean-Philippe	20, rue de la Croix Bouëxic	LIEURON
- DELANOË Roger	La Tenille	PIPRIAC
- FRANGEUL Pierre	6, rue de Verdun	LOHEAC
- HERVE Henri	Le Bois Hervy	ST JUST
- PERRIN Joseph	13, rue des Parcs	SIXT SUR AFF
- PIROIS Jean-Louis	La Gouittais	ST JUST
- RICHARD Henri	Brubet	ST GANTON
- VIEUVILLE Pierre	St Germain	LOHEAC



MAIRIE
DE
LOHEAC



35550

RESULTATS CONCOURS CANTONAL 2006

Catégorie 1 – maison avec jardin

<u>1^{er} prix :</u>	Mr DALLERAC Michel	La Rivière Colombel ST JUST
<u>2^{ème} prix :</u>	Mme GASCOIN Gilberte	La Bruère ST MALO DE PHILY
<u>3^{ème} prix :</u>	Mme JOUIN Annick	Le Val SIXT SUR AFF
<u>4^{ème} prix :</u>	Mme PREVOST Chrystèle	Les Carrés PIPRIAC

Les autres candidats par ordre alphabétique :

- BELLESOEUR Marcel	rue de Rennes	LOHEAC
- BERNIER Thierry	Quily	ST JUST
- BERTIN Pierre	22, rue des Corbinières	GUIPRY
- CIROU Jean-François	La Rivière	ST MALO DE PHILY
- GUILLEMOT Dominique	La Ravillais	PIPRIAC
- HAMON Anne-Marie	St Paul	BRUC SUR AFF
- JOUIN Claude	23, rue des Templiers	SIXT SUR AFF
- LEVIEIL Yves	La Barre des Féages	LIEURON
- MARCHAND Gabriëlle	33, rue de la Vigne	GUIPRY
- PASQUEREAU Jocelyne	La Foltiëre	BRUC SUR AFF
- PORCHER Madeleine	Remdon	ST GANTON
- RAMARE Pierrick	La Hamonais	LIEURON
- TORRECILLAS Daniel	Le Bourg Neuf	LOHEAC



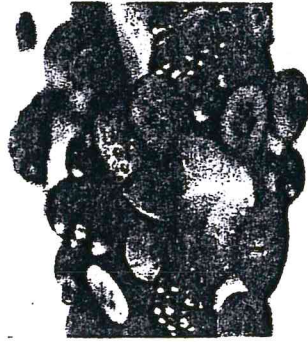
"Repas Livrés"

Plaisir du goût et des saveurs

Votre vie facilitée grâce au **NOUVEAU**
service de **Livraison de Repas**
à domicile ou au travail (du lundi au vendredi)

Livraison **GRATUITE** sur les secteurs
de Langon, Beslé, St Ganton,
Ste Anne sur Vilaine et le Grand Fougeray.

- 1 Entrée – 1 Plat et sa garniture
- 1 Fromage - 1 Dessert

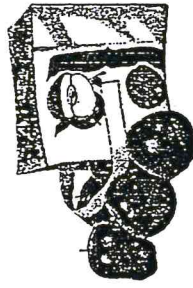


pour plus de renseignements sur ce nouveau service
Téléphonez : Restaurant de Port de Roche
au 02 99 08 75 87 le matin

NOUVEAU

SAINT GANTON

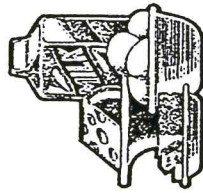
Livraison à domicile



L'Epi Service vous livre vos
commissions à domicile, sur simple
appel, pour un montant minimum de 10 € (Livraison
gratuite)

Il vous suffit d'appeler le matin, avant 12 H, pour
une livraison entre 13 H et 15 H.

02.99.08.64.96



EPI SERVICE - ROGER GWENOLA
SAINT GANTON - Tel / Fax : 02.99.08.64.96
N° Siret : 449 355 718 000 15
TVA : FR 63 449 355 718

"Classes 7"



Le samedi 12 mai 2007 dans la joie et la bonne humeur, les 20ans ont organisés comme le veut la tradition la fête des « Classes 7 ».

Une messe a été célébrée pour l'occasion. Après la photo souvenir et le vin d'honneur, 70 personnes se sont retrouvées pour le repas servi par le restaurant de Port de Roche. Tous ont été ravis de cette journée de retrouvaille.

à dans 10 ans.....

La DYNAMIQUE



BONNES
VACANCES !!!

Le 24 mars dernier, notre association a réuni près de 60 personnes autour d'un boeuf bourguignon très apprécié de tous. Nous finissons l'année après une trentaine de cours très suivis par l'ensemble de nos adhérentes.

Pour la rentrée prochaine, les cours débiteront le mercredi 19 septembre à 20h40 à la salle polyvalente et seront animés par Rachel RAYNARD (diplômée de l'EPMM). Ces cours sont ouverts à tous.

Nous proposerons aussi notre repas annuel vers la fin du mois d'octobre. Vous êtes tous cordialement invités.

Nous vous souhaitons de Bonnes Vacances (toujours dynamiques, bien sûr !!!)

La Présidente.

Muriel TEMPLE

Comité des Fêtes

Repas de Boudin AU PROFIT DE LA RESTAURATION DE L'EGLISE



Cette année, notre repas de boudins du 24 février 2007 a rassemblé 204 personnes. Le bénéfice de 1 650 € sera comme prévu versé pour la restauration de notre église

Nouveau

Journée Détente : « Nouvelle formule temporaire »

Dimanche 8 juillet 2007



Le concours de pêche fait une pause en attendant la disponibilité de l'étang.

Suite à l'indisponibilité temporaire de l'étang de Belle-Perche, nous avons modifié le programme de notre journée détente. Exceptionnellement, cette année nous irons à la pêche aux moules !

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 8 juillet 2007 pour un repas moules-frites, concours de palets et jeux divers sur le terrain ombragé de la Belle-Alouette.

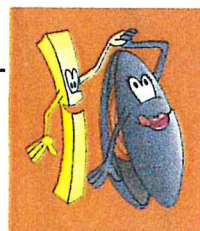
Nouveau

Repas Moules-Frites

12 h

12 € adulte

8 € enfant



Date limite inscription : 30/06/2007

Inscriptions à Epi Service et
au bar restaurant « La Crémaillère »



Concours de palets

14h30

2 joueurs, 4 palets

10 €/équipe

A.O SAINT GANTON



Après une première partie de saison honorable, les matchs retour ont été difficiles pour l'équipe A, avec aucune victoire. Elle se classe 11^{ème} de sa poule et de ce fait descend en

Division 4. Ce classement n'est pas du à un manque d'effectif, loin de là, mais plus un manque de coordination dans l'équipe.

Pour l'équipe B, comme à son habitude, reste toujours motivée malgré des résultats mitigés. Elle se classe, également, à la 11^{ème} place.

Concernant les jeunes, nous sommes toujours en entente avec Pipriac. Elle sera reconduite l'année prochaine. Nous tenons à remercier Antoine JAN, Alexandre HOUIZOT et Guillaume BOUREL pour leur dévouement auprès des jeunes.

Les jeunes ont réalisé de bonnes prestations au cours de leurs matches. Le club espère attirer d'autres jeunes permettant de faire fructifier l'état d'esprit et le jeu, donc de viser encore plus haut les saisons prochaines.

Pour la saison à venir, le club enregistre 2 arrêts et un départ et déjà une nouvelle recrue en seniors et de nombreuses dans les jeunes.

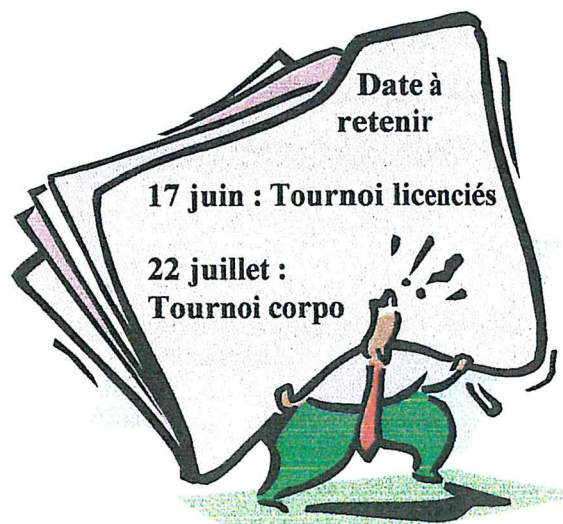
Le club tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué d'une manière ou d'une autre au bon déroulement de la saison.

De plus, un grand MERCI à Michel VETTIER et Michel LERAY pour leur contribution à l'achat de survêtements, et à l'EPI SERVICE pour avoir offert des ballons de matches.

L'assemblée générale s'est tenue le 23 mai mais actuellement le bureau n'est pas défini.

Pour tous renseignements concernant les catégories jeunes et seniors, vous pouvez contacter Guillaume BOUREL au 06.63.97.59.54

BON ETE A TOUS



Danse-Détente

*Entrez dans notre ronde
Vous qui passez au loin
Nous cueillerons le monde
Comme on coupe les foins.*

*Tournez dans notre ronde
En chantant avec nous
Tous les soucis du monde
Ne vaudront plus un sou.*

*Allez dire à la ronde
Qu'en dansant avec nous
Tous les bonheurs du monde
Etaient à nos genoux !*

Pierre Béarn

Notre saison 2006-2007 s'achève dans une ambiance bien sympathique et conviviale. Au cours de l'année, un petit dîner dansant (dances traditionnelles) nous a permis de rencontrer les groupes de Guipry et de Guer. L'association M.J.C. de Guipry nous invite régulièrement aux minis fest -noz qu'elle organise.

Les adhérents de Danse-Détente souhaitent poursuivre l'activité à la rentrée prochaine et seraient ravis d'étoffer le groupe. Les amateurs seront donc les bienvenus !!

Les séances reprendront une fois toutes les deux semaines, le **JEUDI** (semaines paires). La première rencontre aura lieu le **jeudi 4 octobre** à 20h30 à la salle polyvalente.

Bonnes vacances !!

*Contacts : Emilienne Marchand (tél :02 99 08 70 10)
Thérèse Tiger (tél :02 99 08 70 43)*

CERCLE ETERNELLE JEUNESSE

Après notre Assemblée générale du Mardi 23 Janvier – nous saluons l'entrée d'André BOUVIER dans notre Comité et l'arrivée de quatre nouveaux adhérents – nous avons réussi notre soirée « pot au feu » du 27 janvier : chansons, histoires, musique et danse ont agréablement occupé les 65 participants par ailleurs très satisfaits par le menu servi en abondance.

Nous nous retrouvons toujours avec le même plaisir le 4^e mardi de chaque mois pour commenter notre actualité qu'elle soit triste ou gaie...

*

S'il est vrai que depuis notre création en Décembre 1995, nos rangs se sont éclaircis et que le poids des ans se fait sentir, nous n'oublions pas ceux qui étaient auprès de nous et qui n'y sont plus. En février, nous avons perdu notre chère amie Marie... Que Gustave et ses enfants soient assurés qu'elle reste présente dans nos pensées.

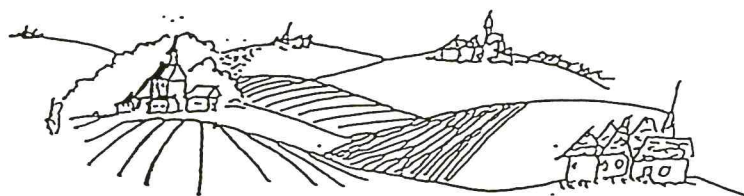
*

Nous voilà déjà à la veille des congés d'été, mais avant, nous allons faire notre sortie le **JEUDI 7 JUIN**, au FENOUILLE – auprès de St-Gille-Croix-de-Vie en participant à « La Noce Maraîchine des années 20 » avec menu de noces ! Au cours de ce copieux repas, nul doute que nos 34 adhérents vont y trouver bien du plaisir dans ce rappel des vieilles traditions avec danses, chants, contes et les chatoyants costumes ressortis. Nous espérons que le soleil sera aussi de la fête.

Après l'été, nous nous retrouverons pour notre pique-nique de rentrée, toujours très apprécié, le **MARDI 25 SEPTEMBRE**. Nous vous tiendrons informés, bien sûr, et en attendant, passez toutes et tous un bel été en prenant bien soin de vous.

*La Secrétaire,
Marie-Pierre BOURHIS*





A.P.A.R.

Théâtre

Avis à la population

Eh oui ! Nous voilà de retour ! La dernière fois que nous nous sommes vus, c'était en Décembre 2005. Oui, je dis bien 2005 ! Souvenez-vous, il s'agissait d'une histoire de « FERME EN T.R.O.P. »

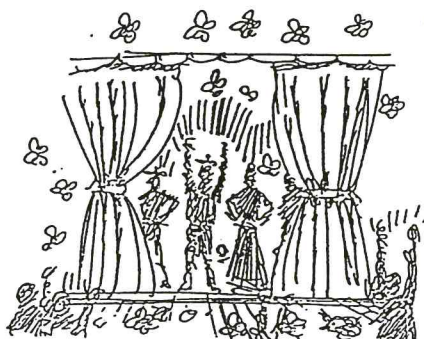
Forts de notre succès (n'ayons pas peur des mots ...), nous avons eu, ma foi, du mal à remettre le pied à l'étrier et à trouver une pièce qui, à la fois, satisfasse les acteurs et notre public qui, globalement, avait manifesté son plaisir lors de nos dernières prestations.

Enfin, après des mois de recherches (j'en rajoute à peine !), nous sommes tombés sur LA pièce de l'année 2007. Elle nous ramènera en 2003, l'année de la canicule. La pièce s'intitule, en effet, « Grosse chaleur » et est écrite par Laurent Ruquier. Elle met en scène un couple d'intellos parisiens en vacances dans leur maison du Lubéron avec leur fille de 20 ans ainsi que la belle-mère...Mais, voilà que je m'étale, n'en disons pas trop.

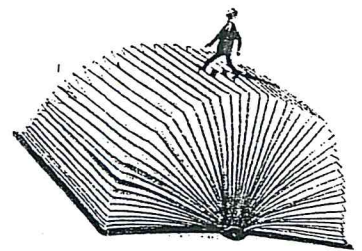
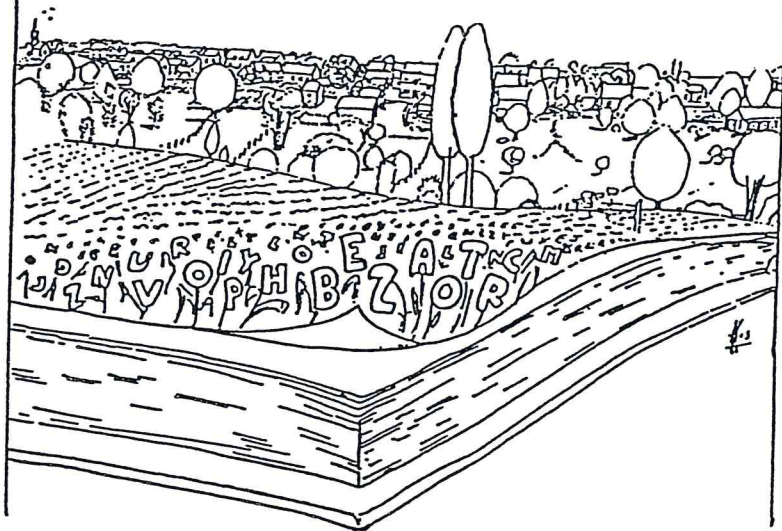
Pour découvrir la suite de l'histoire, nous vous donnons rendez-vous en Décembre pour deux week-end de représentations, avant Noël, à la Salle des fêtes de la Belle Alouette.

D'ici là, il nous reste à vous souhaiter un bon été ... pas trop caniculaire.

Gilles Belleil



Bibliothèque De Saint-Ganton



Bibliothèque

Le bilan d'activité 2006 déposé en Mars à la B.D.I.V., par l'intermédiaire de la Mairie, est meilleur encore que l'année passée : 1344 ouvrages sont sortis, toutes catégories d'âge de lecteurs confondus. Nous avons bien l'intention de poursuivre les relations intéressantes que nous entretenons avec nos amies des bibliothèques de Saint-Just et Pipriac.

Notre bibliothèque sera fermée en Août pour les habituels congés d'été. Alors, d'ici-là, faites vos provisions d'imaginaire, de beaux sentiments – et de moins beaux !-, bref, d'évasion du quotidien qui est parfois si décevant, n'est-ce-pas ? Un livre à portée de mains, quelque soit l'endroit où l'on se trouve, c'est l'envol vers ailleurs, le temps de quelques pages ...

Nous allons voir nos amies de Saint-Just pour faire un échange d'ouvrages qui nous permettra de vous offrir des nouveautés avant notre dernière permanence, le SAMEDI 28 JUILLET.

Nous sommes fidèles à ce rendez-vous que nous vous donnons le Samedi de 10 h. à 12 h. venez nous y retrouver.

*Pour l'équipe de bénévoles
Marie-Pierre Bourhis*

Racines

St-GANTON - LES RETABLES

C'est quoi un retable ? A quoi servait-il ? Qui l'a construit et quand ? Lorsque l'on arrive dans un bâtiment ancien, les questions sont multiples. Le présent a effacé le passé et le vocabulaire qui y était associé. Si un spécialiste apporte des clés pour mieux comprendre, alors le voyage dans le temps, dans la connaissance, dans les projets futurs peut commencer.

Samedi 28 avril, la municipalité de St-Ganton en collaboration avec les associations **Racines** et **Mémoire et Art Génération Valentin**, a permis d'expliquer le patrimoine de l'église et local, de découvrir une initiative familiale et d'échanger autour d'un verre.



Le patrimoine de l'église

Des travaux de restauration vont débiter, fermant pour de longs mois les portes au public. Le Père Roger Blot en guide avisé, a apporté des éclairages sur l'histoire des retables mais aussi des souhaits sur les aménagements futurs.

Un patrimoine familial

Avec l'exposition de tableaux, cette soirée a mis en valeur l'initiative de la famille Valentin. A travers sa généalogie, la petite histoire a trouvé place dans la grande. En retrouvant les dessins de son père soldat pendant la guerre 14-18, un membre en a motivé un second qui depuis plus de dix ans met en valeur ces documents retrouvant une lignée d'artistes de père en fils remontant jusqu'à Antoine Valentin qui en 1831 a réalisé le maître-autel de St-Ganton.

Le patrimoine local de St-Ganton

L'association Racines a exposé des photos de portes et fenêtres sur la commune, réalisées pour le concours **Lumière de boîte noire** et conservées par l'association Arcades de Langon. Tout proche de nous, existent des trésors qu'il faut apprendre à connaître et à valoriser.

PREAMBULE

L'abbé René Laillé a évoqué l'intérêt de la dynamique que la restauration de l'église va entraîner, minimisant les désagréments d'une longue fermeture. Il rappelle l'expérience de Bruc/Aff et le résultat qui aujourd'hui est très apprécié de tous.

Bernard a expliqué le montage financier en précisant les pourcentages apportés par les aides et la part de la commune. Le démarrage des appels d'offres est imminent.

LES RETABLES, par le Père Roger Blot

Après le Concile de Trente (1545-1563), les maîtresse-vitres et les jubés sont supprimés. Ils sont remplacés par les retables pour mieux concentrer l'assemblée vers le célébrant. Ils étaient destinés aussi à sensibiliser les chrétiens aux idées nouvelles. Le retable est un meuble monumental qui prend alors une importance considérable. Cet ornement fait appel à l'architecture, à la sculpture et à la peinture, contre lequel l'autel est appuyé.

LES RETABLES DE St-GANTON

Le 10 avril 1831, après les vêpres, le Conseil de Fabrique a approuvé le marché de 1312 francs, payé à M. Valentin Antoine, maître menuisier demeurant au Bourg de Compte, pour le maître-autel. Le 26 avril 1835, le conseil a approuvé le marché de 800 francs à M. Blanchet menuisier près Messac et 540 francs à M. Fablet pour la peinture des deux autels latéraux. extrait du cahier de la paroisse (ADIV 5V276). La construction du maître-autel a caché une décoration murale qui va mériter une reconnaissance lors des futurs travaux.



Le retable principal est en bois peint en faux marbre pour donner une impression de richesse. Il est de style néo classique. La disposition des statues en triangle donne une impression de grande harmonie. La statue supérieure représente St-Quentin le patron de la paroisse. Pourquoi a-t-il effacé la mémoire du saint breton : St-Guenganton ? Pourquoi est-il représenté en diacre ? Le petit ange Louis XIII du tabernacle est-il un souvenir de l'ancienne église, avant sa reconstruction de 1666 à 1669 ?

PETIT SONDAGE

Le tableau du Rosaire qui s'est retrouvé à la sacristie mérite de revenir à sa place initiale. Sa représentation est ici inversée par rapport au standard. D'autres propositions sur la nature du dallage, la redistribution des statues, la modification de la tribune sont évoquées. Et la voûte étoilée ? *Ce soir, c'est le derby Nantes-Rennes. Ne dites pas de mal de Nantes, vos prédécesseurs à la construction du clocher en 1855 avaient choisi un architecte nantais !.*

VALENTIN, un patronyme localement connu

Aimé Valentin a été maire de la commune de 1947 à 1977. Un vitrail porte le nom de l'abbé Valentin qui fut missionnaire à Haïti fin 19^e siècle. En cette soirée, les descendants de Antoine Valentin qui en 1831 a réalisé le maître-autel nous ont fait l'honneur d'être présents. Voilà de quoi motiver une recherche généalogique. Ils ont créés l'association **Mémoire et Art Génération Valentin** et nous ont prêtés quelques tableaux sur cette lignée d'artistes.

UNE DESCENDANCE D'ARTISTES

Antoine-Louis Valentin, né à Bruz en 1784 s'est installé à Bourg-des-Comptes comme menuisier. Sa notoriété a dû suivre le cours de la Vilaine puisqu'il a aussi réalisé un retable à St Malo de Phily, selon Roger Blot. Il a eu dix enfants.

Le septième garçon, **Jean-Marie** né en 1823 s'est mis tôt à dessiner et à sculpter dans l'atelier de son père. Il sera l'élève de Jourgeon et Barré à Rennes, de Rude (atelier célèbre par sa Marseillaise sur l'Arc de Triomphe) et Lanno à Paris. Après ses études, il s'orientera vers le mobilier religieux et sera aidé par son jeune frère Antoine qui exécute les ornements. *L'artiste aurait puisé le secret de son art dans sa foi.* Il a dessiné et sculpté des autels, des chaires, de grands personnages dans ses ateliers de Rennes et Paris. En 1888, il a reçu un prix honorable pour le monument funéraire de St-Yves à Tréguier. Un de ses fils, Paul a réalisé vers 1920 un travail de mémoire sur la vie et l'oeuvre de son père. Un autre sera professeur de dessin et donnera naissance à **Etienne** André né en 1893.

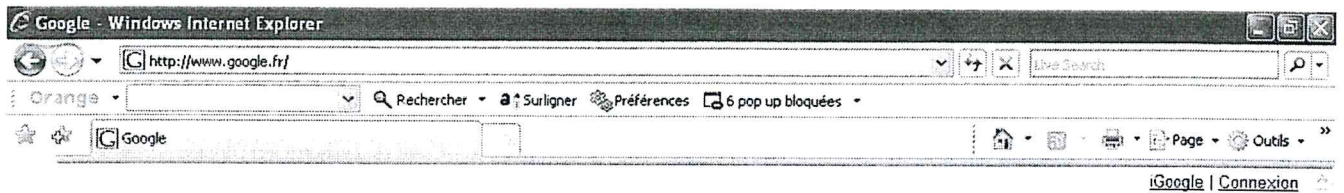
UNE GUERRE PROPRE ?

De son incorporation en 1913 à sa démobilisation en 1919, le soldat Etienne André Valentin se bat de Verdun aux Balkans. Il croque des scènes de guerre mais aussi des portraits sur des carnets (article paru dans Le Rennais – novembre 2004)..

Une centaine de ces dessins du front français, du front oriental, de l'occupation en Hongrie est aujourd'hui mise en valeur. Une question reste sans réponse : aucun dessin ne comporte de victime, seuls les bons souvenirs sont tracés, comme ci-dessous à Salonique.



Page internautes



Site pour les associations de la commune

(communiqué par le correspondant Ouest-France de Saint-Ganton)



www.infolocale.fr

associations, organisateurs de spectacles, mairies...

Le bon tuyau pour annoncer vos évènements !



change, évolue et s'adapte aux nouvelles technologies

A partir de vendredi 8 juin, toutes les associations, celles de Saint-Ganton, également, seront amenées à saisir leurs « infos pratiques » directement sur internet, sans passer par le correspondant local.

Ces « infos pratiques » correspondent à l'annonce de vos manifestations, permanences...

Exemples :

Association xxxxxxxx : assemblée générale

dimanche 1^{er} juillet, à 10h30, assemblée générale de l'association xxxxxxxxxx.

Permanence des élus

Vendredi 29 juin, de 10 h à 12 h, Mr xxxxxxxxxx, élu, tiendra une permanence à la mairie de xxxxxxxx

La marche à suivre peut paraître périlleuse au départ... lors de l'inscription !!!

Une fois le coup de main pris (l'inscription étant à mettre en place une seule fois), vous transmettez les communiqués de tout événement: à venir, rapidement et seront transmis directement à la rédaction de Ouest-France.

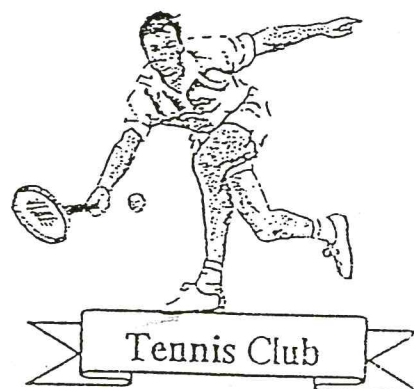
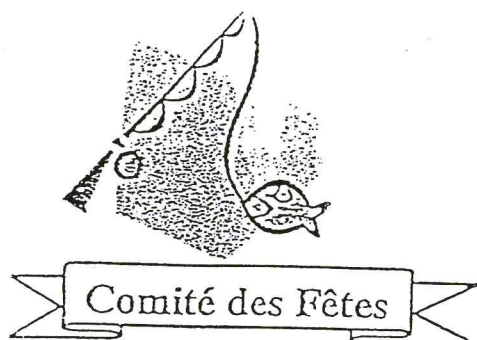
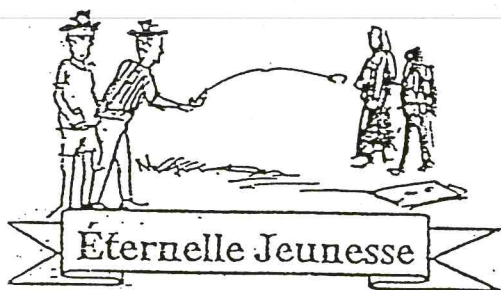
On n'arrête pas le progrès !!!

Pour tout renseignement :

correspondant local Ouest-France, 06 68 65 73 49

Les Associations

vous souhaitent



Bonnes Vacances

